

2 juin 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Le conseil de la municipalité de Saint-Hugues siège en séance ordinaire du conseil ce 2 juin 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous formant quorum, sous la présidence de Richard Veilleux, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

20-06-106

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance d'ajournement du 11 mai 2020.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Dépôt – Rapport Financier 2019;
 - 4.2 Adoption des comptes à payer 2020-05-28;
 - 4.3 Décompte progressif # 1 – Sintra – Travaux de réaménagement de la rue Saint-Germain;
 - 4.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 263-4-20 sur le traitement des élus de la Municipalité de Saint-Hugues et remplaçant le règlement 263-3-19;
 - 4.5 Terrains Fabrique - Achat.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt – Faits saillants du rapport financier 2019;
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT:**

2 juin 2020

- 6.1 Info-Excavation – Adhésion;
- 6.2 Demande au Ministère des Transports – Rue Yamaska.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de PIIA # PIIA-2020-02.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Camp de jour 2020 – Annulation;
 - 8.2 Croix-Rouge canadienne – Entente services aux sinistrés – Renouvellement;
 - 8.3 Croix-Rouge canadienne – Contribution 2020-2021.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
 - 9.1 Ajout d'une municipalité membre au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Déclaration d'intérêt.
- 10. IMMEUBLES :**
 - 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS :**
 - 12.1 Aucune période de questions n'est tenue puisque la séance est à huis clos.
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

20-06-107

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 MAI 2020

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et de la séance d'ajournement du 11 mai 2020, tel qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

4.1 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2019

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport financier 2019 préparé par FBL, s.e.n.c., lequel rapport a été expliqué aux membres du conseil.

20-06-108

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020-05-28

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2020-05-28 des comptes payés et à payer au montant de 113 583,69\$ pour le mois de mai 2020, ainsi que les salaires versés pour le mois d'avril 2020 au montant de 18 432,90\$.

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 132 016,59\$.

ADOPTÉE

20-06-109

4.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – SINTRA – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GERMAIN

Suite à la réception du décompte progressif #1, préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 26 mai 2020, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte #1 au montant de 78 104,24\$, incluant les taxes, qui tient

2 juin 2020

compte de la retenue de 10% prévue au contrat.

ADOPTÉE

4.4 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-4-20 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 263-3-19

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcourt, avec présentation du projet de règlement numéro 263-4-20 remplaçant le règlement numéro 263-3-19 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Hugues, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 263-4-20.

20-06-110

4.5 TERRAINS FABRIQUE – ACHAT

Considérant que le projet de construction d'un chalet des loisirs et de deux patinoires devrait être réalisé au cours de l'année 2021;

Considérant que le terrain de la patinoire actuelle deviendra vacant suite à ce projet;

Considérant que ce terrain, appartenant à la Fabrique de Saint-Hugues fait partie d'un bail emphytéotique entre la Fabrique et la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant que le conseil aimerait en faire l'acquisition afin d'y aménager 3 terrains construisibles;

Considérant que suite aux discussions intervenues entre les membres du conseil une offre à 2\$/p.c. a été transmise, par téléphone, à la présidente de la Fabrique de Saint-Hugues, par le maire et la directrice générale;

Considérant la contre-offre reçue, par courriel, de la présidente de la Fabrique, suite à leur conseil du 20 mai 2020, établissant le prix à 2,25\$/p.c.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre reçue du conseil de la Fabrique établissant le tarif à 2,25\$/p.c.

De nommer le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à l'acquisition de cette partie de terrain.

ADOPTÉE

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020.

5.2 DÉPÔT – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe.

2 juin 2020

20-06-111

6.1 INFO-EXCAVATION – ADHÉSION

Considérant que lors de travaux d'excavation à proximité des infrastructures souterraines de la municipalité, il est important que cette dernière soit informée afin de prévenir des dommages pouvant être causés lors de ces travaux;

Considérant qu'Info-Excavation offre un service de localisation des infrastructures souterraines;

Considérant que, selon le responsable des travaux publics, il serait opportun que la municipalité devienne membre d'Info-Excavation et transmettre à cet organisme toute l'information relative aux infrastructures souterraines appartenant à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'adhésion de la municipalité à Info-Excavation, au coût maximal de 382\$ pour la première année et 282\$ pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

20-06-112

6.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RUE YAMASKA

Considérant la résolution 20-02-34, adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2020, demandant au Ministère des Transports d'effectuer différents travaux sur la route 224;

Considérant la réponse du Ministère des Transports reçue, par courriel, en date du 3 mars 2020;

Considérant qu'une nouvelle demande, incluant des photos, a été transmise, par courriel, en date du 15 mai 2020, par le responsable des travaux publics, pour le reprofilage du fossé en bordure de la route 224 partant du village de St-Hugues et se terminant au 3e rang;

Considérant la réponse du Ministère des Transports, reçue par courriel, en date du 19 mai 2020, à l'effet que cette demande ne faisait pas partie des sujets inscrits à la résolution 20-02-34;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre la présente résolution au Ministère des Transports, pour le reprofilage du fossé en bordure de la route 224, partant du village de St-Hugues et se terminant au 3e rang, considérant les problèmes de drainage récurrents dû à la faible profondeur du fossé.

ADOPTÉE

La conseillère Ginette Daviau ayant un intérêt dans le prochain dossier, se retire des délibérations.

20-06-113

7.1 DEMANDE DE PIIA # PIIA-2020-02

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent procéder à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur les lots 4 218 607 et 4 218 606;

CONSIDÉRANT QU' un arpenteur a été mandaté afin de regrouper les lots 4 218 607 et 4 218 606 en un seul et même lot;

CONSIDÉRANT QUE le garage annexé excédera l'alignement de la façade, mais qu'il respectera tout de même les marges de recul minimales;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment s'intègre bien à l'environnement et que le garage annexé s'intègre au bâtiment principal en termes de forme de toit et de type de matériaux utilisés;

CONSIDÉRANT QU' aucun préjudice n'est créé et que le projet semble respecter la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

2 juin 2020

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, à l'exception de la conseillère Ginette Daviau, d'autoriser la présente demande de PIIA concernant la construction d'une résidence unifamiliale sur les lots 4 218 607 et 4 218 606.

ADOPTÉE

La conseillère Ginette Daviau reprend son poste.

20-06-114

8.1 CAMP DE JOUR 2020 – ANNULATION

Considérant la rencontre du Comité des loisirs de St-Hugues tenue le 21 mai dernier, au cours de laquelle les membres du comité ont pris connaissance des exigences et des recommandations de la Santé Publique et de l'Association des camps du Québec, afin de bien connaître les enjeux entourant la possibilité d'ouvrir un camp de jour;

Considérant que les procédures sont trop lourdes pour une très petite organisation tel que le Comité des loisirs de St-Hugues (OBNL);

Considérant que c'est beaucoup de pression pour des ados âgés entre 15 à 18 ans de leur demander de faire respecter toutes les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dans un contexte de camp de jour;

Considérant que ces mêmes ados ne sont pas outillés pour faire face à la possible anxiété des enfants et/ou des parents face à ces mesures;

Considérant qu'il n'y a pas de ressources claires (financières et autres) qui sont proposées par le gouvernement, à moins d'un mois de l'ouverture des camps.

Considérant que trouver du personnel pour travailler dans un camp de jour en milieu rural a toujours été un défi, même avant le COVID-19;

Considérant que dans la situation actuelle le ratio animateurs/enfants a été diminué, ce qui veut dire qu'il faudrait engager pratiquement le double d'animateurs en plus d'un coordonnateur et un employé attitré à la désinfection;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'appuyer les membres du Comité des loisirs et d'informer la population de l'annulation du camp de jour pour la saison 2020.

Les conseillers Thomas Fortier-Pesant et René Martin votent contre cette décision.

ADOPTÉE

20-06-115

8.2 CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – RENOUVELLEMENT

Considérant que l'entente entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-Hugues pour les services aux sinistrés expirera au mois de septembre prochain;

Considérant que les documents pour le renouvellement de cette entente ont été reçus, par courriel, en date du 20 mai 2020;

Considérant que le conseil désire procéder au renouvellement de cette entente;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2 juin 2020

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour la période de septembre 2020 à août 2023 inclusivement et de nommer le maire et la directrice générale ou leur substitut pour la signature de cette entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

20-06-116

8.3 CROIX-ROUGE CANADIENNE – CONTRIBUTION 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la contribution annuelle au montant de 229,84\$, exigée dans le cadre de l'Entente Services aux sinistrés intervenue entre la Croix-Rouge canadienne et la municipalité.

ADOPTÉE

20-06-117

9.1 AJOUT D'UNE MUNICIPALITÉ MEMBRE AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud ont amorcé en 2014 une mise en commun de leur service de protection incendie notamment par le partage de leurs ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les discussions se sont poursuivies et que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud en sont venues à la conclusion qu'il serait souhaitable de créer une régie intermunicipale à cette fin;

CONSIDÉRANT que le Décret de constitution a été publié en date du 30 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la relève est importante et qu'il est de plus en plus difficile de recruter ou conserver de bons employés;

CONSIDÉRANT que la Régie a pour mission d'organiser, d'opérer et d'administrer le service de protection contre les incendies, la prévention, les plans des mesures d'urgence et le service de premiers répondants pour les territoires des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la vision à long terme est de doter les municipalités participantes d'un modèle organisationnel plus efficace qui lui permettra d'uniformiser les procédures, d'éviter les doublons administratifs et par conséquent, d'atteindre les niveaux de services exigés, et cela à moindre coût, tout en augmentant leur qualité, dans le respect de la capacité de payer des contribuables;

CONSIDÉRANT que selon l'entente de constitution de la régie, une municipalité voulant se joindre à la régie devra contribuer aux dépenses en immobilisations ainsi qu'aux dépenses d'opération selon le même critère de répartition que les autres municipalités membres lors de son adhésion et que les conditions prévues à l'entente qui en découlera éventuellement ou toutes autres conditions devront être déterminées par la Régie pour l'acceptation de son adhésion;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-55 de la RIPINM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE aux municipalités avoisinantes, l'intérêt pour l'ajout d'une nouvelle municipalité membre au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question n'est tenue puisque la séance est à huis clos.

2 juin 2020

20-06-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-neuf (20h49), il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce () jour de _____ 2020.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière